
AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 649

**RÈGLEMENT 649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 633 DÉCRÉTANT LE
PROLONGEMENT DE LA RUE GAUTHIER AINSI QU'UNE DÉPENSE ET
UN EMPRUNT**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR, M.R.C. DE LA
HAUTE-CÔTE-NORD :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur
général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord :

QUE l'avis de présentation du règlement a été donné lors d'une séance tenue le 15 juin 2026;

QUE le projet de règlement 649 a été donné lors d'une séance tenue le 15 juin 2026;

QUE ce conseil a adopté le 18^e jour de juin 2026, le règlement numéro 649 « Règlement modifiant
le règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt
».

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 649 au bureau de la
Municipalité sis au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Cœur.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à sacré-cœur, ce 9^e jour de juillet 2026.



Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier